



AVIS DE RETRAIT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est tenue le 28 mars 2023 relativement au projet particulier numéro PP22-14004 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7030, boulevard Saint-Michel et la construction sur cet emplacement d'un bâtiment résidentiel de 3 étages avec une construction hors toit et comportant au plus 80 logements en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), adopté par le conseil d'arrondissement le 7 mars 2023 :

- Le nombre de personnes habiles à voter ayant signé le registre relatif au projet particulier PP22-14004 est de 145, alors que le nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire était de 119.

À son assemblée du 4 avril 2023, **le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a décidé de retirer le projet particulier numéro PP22-14004** et ce, en vertu de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le 5 avril 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers